



Pas de réponse visa long séjour conjoint que faire ?

Par **bali**, le **07/11/2010** à **09:20**

Bonjour, nous avons déposé notre demande de visa long séjour conjoint dans les règles à notre préfecture: entrée régulière sur le territoire français mariée à un français plus de six mois de vie commun. La préfecture nous avait remis à l'époque (début septembre 2010) une autorisation provisoire de séjour de deux mois (j'ai demandé un récépissé de dépôt de demande de visa mais ils n'ont pas voulu en fournir). À ce jour, c'est à dire plus de deux mois après notre dépôt à la préfecture, nous n'avons pas de nouvelles de leur part. J'en conclus qu'il s'agit d'un refus implicite de leur part. Quelle est notre champ d'action? faut-il passer par le tribunal administratif pour faire un recours? j'avoue que la préfecture complique bien notre situation qui était simple. Bon dimanche à tous

Par **maniongui**, le **07/11/2010** à **12:15**

Les demandes effectuées auprès de la préfecture, dans le silence de l'administration 4 mois après, équivalent à un rejet implicite, c'est à partir de ce moment qu'il faudra faire un recours.